



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 10 février 2025, à 19h00, au 41, avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile, les membres du conseil auront à se prononcer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous énumérée :

- Pour le lot 6 494 52 (5, chemin de la Pointe) .

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction d'une remise à 0.90 mètre de la résidence au lieu de 2 mètres;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 7227;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Ville lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 22 janvier 2025.

Manon Jobin
DGA, greffière-trésorière par intérim